

GALIEN: Tome II, *Exhortation à l'étude de la médecine, Art médical*, texte établi et traduit par Véronique Boudon. Paris: Les Belles Lettres, 2000. (Collection des Universités de France). 454 pp.

Ce nouveau volume de la collection Budé est le premier consacré au *corpus* galénique, conformément à l'ambitieux projet exposé il y a quelques années déjà par J. Jouanna et V. Boudon (*Présentation du projet d'édition de Galien dans la Collection des Universités de France*, in BAGB, 1993, p. 101-135) et qui vise à publier les *Œuvres complètes* du médecin Galien de Pergame dans la CUF. Il s'agit donc d'une contribution majeure aux études d'histoire médicale, lorsque l'on connaît la place centrale occupée par la production de Galien de Pergame dans l'histoire de la médecine antique, mais aussi bien au-delà, vu l'autorité dont il jouira par la suite au Moyen Age et à la Renaissance. De fait, la plupart des textes de Galien n'ont jamais été traduits en français ou même dans une autre langue moderne. Plus encore, les rares traductions disponibles (notamment la traduction française de certains traités galéniques proposées au XIX^e s. par le grand médecin et historien de la médecine français Ch. V. Daremberg, *Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales de Galien*, 2 vol., Paris, 1854-1856) remontent, au même titre que les dernières éditions de l'œuvre galénique (dont la référence actuelle demeure l'édition bilingue grec-latin de C. G. Kühn, en 10 volumes, parue entre 1821 et 1833) à une époque déjà ancienne durant laquelle la philologie n'était pas encore soumise aux critères scientifiques actuels. Plus qu'une première traduction française de deux traités de Galien, c'est surtout une première véritable édition critique du texte galénique, fondée sur une collation exhaustive des manuscrits, qui nous est proposée. V. B. s'est non seulement appuyée sur la tradition occidentale, grecque et latine, mais aussi sur la tradition orientale, syriaque, arabe et hébraïque, ce qui confère à son travail une grande valeur.

Les deux traités présentés dans ce volume ont pour titre *Exhortation à l'étude de la médecine* et *Art médical*. Le premier est un ouvrage protreptique, un genre littéraire bien établi depuis Aristote, qui a pour but d'exhorter les auditeurs, en général des jeunes gens, dans le cadre de leur formation. Divisé en deux parties, le traité galénique constituait une exhortation à l'étude des arts en général dans la première section, et de l'art médical en particulier, le meilleur des arts d'après Galien, dans la seconde section aujourd'hui perdue. Au long des quatorze chapitres qui nous sont parvenus, le médecin de Pergame expose aux jeunes gens la nécessité de pratiquer un art honnête et utile, déterminant dans la foulée une nouvelle classification hiérarchique des arts, qui distingue les arts nobles, fondés sur la raison, et les arts vulgaires ou manuels, qui supposent un effort physique. Parmi ceux-ci, le métier d'athlète est, aux yeux de Galien, le plus méprisable ; se fondant sans doute sur sa pratique de médecin des gladiateurs à Pergame, il estime qu'il n'est «pas seulement inutile à la vie, mais également nuisible à la santé, à celle du corps comme à celle de l'esprit» (p. 32). Dans son classement des arts, le Pergaménien aborde brièvement la problématique des arts figurés dont le statut a toujours fait l'objet de discussions pendant l'Antiquité ; bien qu'elles soient exercées manuellement, il admet que la peinture et la sculpture peuvent être rattachées aux arts libéraux.

Avec l'*Art médical*, V. B. se penche sur l'un des traités galéniques les plus célèbres, un traité pour lequel la tradition littéraire s'avère extrêmement riche. Au long du Moyen Age et de la Renaissance son succès est demeuré constant et il comptait parmi les ouvrages fondamentaux de l'enseignement médical. Galien y propose un bilan de ses connaissances en matière de pathologie, destiné à la fois aux praticiens expérimentés, lesquels y trouvaient une synthèse d'un savoir pathologique qu'ils maîtrisaient déjà, et aux étudiants qui l'utilisaient comme une introduction à l'art de la médecine, à compléter par le recours à d'autres ouvrages galéniques. Le médecin de Pergame n'hésite d'ailleurs pas à donner un catalogue des ses œuvres dans le dernier chapitre (c. XXXVII) du traité. Dans son introduction, V. B. consacre d'importants développements à deux questions majeures soulevées par l'*Art médical*, à savoir l'authenticité du traité, remise en cause il y a une vingtaine d'années à peine, et l'interprétation du prologue de l'ouvrage (c. Ia). Se fondant sur sa collation des manuscrits, V. B. défend l'authenticité du traité, qui aurait été rédigé après 193 ap. J.-C., soit par un Galien en pleine maturité. Quant au prologue, elle souligne sa dimension pédagogique, trop souvent oubliée par les chercheurs modernes au profit d'une approche purement méthodologique. En ce qui concerne le contenu du traité proprement dit, il est composé de trois parties correspondant aux trois principaux domaines de la pathologie galénique : l'art de la médecine, les signes et les causes.

L'édition de ces deux traités galéniques fait par ailleurs preuve d'une remarquable homogénéité étant donné que V. B. a pris en charge l'ensemble du travail, rédigeant aussi bien les notices introductives

aux deux traités traduits que les notes ; introductions et notes apportent, du reste, de précieuses informations, qui permettent au lecteur de profiter au mieux des traductions proposées. L'on déplorera néanmoins la pauvreté des index inclus à la fin de l'ouvrage ; pour chacun des deux traités est seulement proposé un index des noms propres grecs n'offrant que de maigres possibilités de recherche. Pour les autres mots, on doit bien se résoudre à utiliser le *TLG* (version E) électronique, malheureusement fondé sur l'édition de Kühn. Bien qu'un travail colossal reste encore à fournir, cet ouvrage de V. B. constitue donc un premier jalon essentiel dans l'édition critique de l'œuvre de Galien.

Cécile NISSEN
Aspirante du F.N.R.S.
Université de Liège
Archéologie grecque
Quai Roosevelt, 1b – Bât. A4
B – 4000 LIÈGE
BELGIUM